



droit du travail - agent immobilier

Par **Astuce 51**, le **09/08/2019** à **13:16**

Bonjour,

On me propose un contrat d'agent immobilier avec le statut de salariée (Fixe + 30% commission).

La commission se décrit comme suit :

Commission - 20% (charges patronales) = Chiffre d'affaires

Chiffes d'affaires / 2 = 50% pour le salarié qui entre un mandat et 50% pour celui le sort

Ensuite 30% de 50%.

Exemple :

$10000 - 20\% = 8333$

$8333 / 2 = 4166$

$4166 * 30\% = 1250$

Ma question est la suivante :

Dans certaines agences, le salarié qui entre et sort le mandat perçoit 100% , soit dans l'exemple 2500€. Pour ma part, ce sera 50% dans tous les cas.

Je voulais savoir si c'était légal ou pas ?

D'avance merci pour la réponse apportée.

Bien cordialement.

Sophie